

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Séance n°3 du 9 septembre 2020

Délibération n° 2020.0909.03B

Objet : élection des vice-présidents
du PETR.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40
Nombre d'excusés avec pouvoir :
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 18h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle polyvalente de Mansle le 27 août 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – LALLEMENT Sylvie – VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BCEUF Pascal.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU PETR :

Le Président du PETR du Pays du Ruffécois invite le comité syndical à procéder à l'élection des vice-présidents. Il rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et suivant,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

Vu le décret du 28 mai 2020 n°2020-642 du 27 mai 2020 relatif à l'installation de l'organe délibérant des syndicats mixtes fermés et des PETR,

1. Election du 1^{er} vice-président, en charge des relations EPCI et communes, mutualisation, contrats transversaux, mobilité :

Monsieur Fabrice GEOFFROY se déclare candidat pour cette vice-présidence.

1.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 3 |
| D - Nombre de votes blancs | 6 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 31 |
| F - Majorité absolue | 16 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| GEOFFROY Fabrice | 31 | Trente et un |

1.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président

Le Comité syndical après vote à bulletin secret :

PROCLAME Fabrice GEOFFROY, 1^{er} vice-président du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

2. Election du 2^{ème} vice-président, en charge du programme Leader - Groupe d'Action Locale (GAL) :

Monsieur Franck BONNET se déclare candidat pour cette vice-présidence.

2.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 6 |
| D - Nombre de votes blancs | 14 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 20 |
| F - Majorité absolue | 11 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| BONNET Franck | 20 | Vingt |

2.2 Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président

Le Comité syndical, après vote à bulletin secret :

PROCLAME Franck BONNET, 2^{ème} vice-président du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

3. Election du 3^{ème} vice-président, en charge de la santé, du sport et de la solidarité :

Monsieur Jean-Marc DE LUSTRAC se déclare candidat pour cette vice-présidence.

3.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 1 |
| D - Nombre de votes blancs | 5 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 34 |
| F - Majorité absolue | 18 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| DE LUSTRAC Jean-Marc | 34 | Trente-quatre |

3.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} vice-président

Le Comité syndical, après vote à bulletin secret :

PROCLAME Jean-Marc DE LUSTRAC, 3^{ème} vice-président du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

Monsieur Jean-Marc DE LUSTRAC quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Laurent DANÈDE.

4. Election du 4^{ème} vice-président, en charge du cadre de vie, environnement, aménagement, paysage :

Madame Anne TEILLET se déclare candidate pour cette vice-présidence.

4.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 3 |
| D - Nombre de votes blancs | 9 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 28 |
| F - Majorité absolue | 15 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| TEILLET Anne | 28 | Vingt-huit |

4.2 Proclamation de l'élection du 4^{ème} vice-président

Le Comité syndical, après vote à bulletin secret :

PROCLAME Anne TEILLET, 4^{ème} vice-présidente du PETR du Pays Ruffécois et la déclare immédiatement installée.

5. Election du 5^{ème} vice-président, en charge du climat-énergies renouvelables, économies d'énergie :

Le Président informe le comité syndical que Monsieur Jean-Paul FORT, absent de cette séance, a proposé sa candidature pour cette vice-présidence.

5.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 3 |
| D - Nombre de votes blancs | 14 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 23 |
| F - Majorité absolue | 13 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| FORT Jean-Paul | 23 | Vingt-trois |

5.2 Proclamation de l'élection du 5^{ème} vice-président

Le Comité syndical, après vote à bulletin secret :

PROCLAME Jean-Paul FORT, 5^{ème} vice-président du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

6. Election du 6^{ème} vice-président, en charge de l'attractivité, promotion des actions-communication :

Monsieur Pierre POUX se déclare candidat pour cette vice-présidence.

6.1 Résultats du premier tour du scrutin

| | |
|---|----|
| A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| B - Nombre de votants (bulletins déposés) | 40 |
| C - Nombre de suffrages déclarés nuls | 3 |
| D - Nombre de votes blancs | 12 |
| E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)] | 25 |
| F - Majorité absolue | 13 |

| NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| POUX Pierre | 25 | Vingt-cinq |

6.2 Proclamation de l'élection du 6^{ème} vice-président

Le Comité syndical, après vote à bulletin secret :

PROCLAME Pierre POUX, 6^{ème} vice-président du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

AUTORISE Laurent DANÈDE, le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président

